



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022
SEANCE ORDINAIRE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le vendredi 25 novembre 2022.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Yannick ZIEGLER.

Absents excusés et représentés :

Mme Laurence WEISS a donné procuration à M. Bruno LEHMANN.

M. Patrick WEISS a donné procuration à Mme Régine GRIENEISEN.

Secrétaire de séance : Mme Régine GRIENEISEN assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie).

Ordre du jour :

- 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.10.2022**
- 3. VOIRIE – Délibération rectificative – RÉALISATION D'UN MAILLAGE DANS LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DU SCHINDERWALD DANS LA CADRE D'UN FUTUR AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT**
- 4. VOIRIE – Délibération rectificative – RÉTROCESSION DE L'EXTENSION DE LA RUE DE LA BARONNE D'OBERKIRCH AU PROFIT DE LA COMMUNE EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

-
5. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023
 6. AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION AU 1^{ER} JANVIER 2023 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE « PREVOYANCE »
 7. TARIF RÉGIE DE RECETTES
 8. ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES CENTRALES VILLAGEOISES THUR DOLLER
 9. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A L'INTERCOMMUNALITÉ
 10. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS
 11. DIVERS
-
-

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Régine GRIENEISEN assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignées secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. VOIRIE – Délibération rectificative – RÉALISATION D'UN MAILLAGE DANS LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DU SCHINDERWALD DANS LA CADRE D'UN FUTUR AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT

Par délibération du 27 août 2020 (point 3 délibération DEL2020.08.27/41) le Conseil Municipal a décidé de réaliser un maillage de voirie dans le prolongement du chemin du Schinderwald à l'ouest et le chemin du futur lotissement dans le cadre d'un projet d'un permis d'aménager.

Afin d'inscrire le prolongement de cette voie communale auprès de la préfecture (dans le cadre de la DGF), il convient de compléter ladite délibération comme suit :

- La création de ce maillage prolonge la rue du Schinderwald de **65 mètres** linéaires ;
- Cette prolongation est classée dans **le domaine public communal**.

Les autres dispositions figurant dans la délibération du 27 août 2020 sont inchangées.

4. VOIRIE – Délibération rectificative – RÉTROCESSION DE L'EXTENSION DE LA RUE DE LA BARONNE D'OBERKIRCH AU PROFIT DE LA COMMUNE EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par délibération du 15 septembre 2022 (point 4 délibération DEL2022.09.15/032) le Conseil Municipal a approuvé le transfert de propriété, au profit de la Commune, de la rue de la Baronne d'Oberkirch en vue de son classement dans le domaine public communal (la rue de la Baronne d'Oberkirch est composée des parcelles cadastrées n° 184, 189 et 190 en section 01).

En effet, dans le cadre de la réalisation du lotissement privé « **AFUL JEANNE** » (permis d'aménager accordé en date du 12 avril 2016) il convenait de rétrocéder cette voirie privée aux équipements publics de la commune.

Afin d'inscrire le prolongement de cette voie communale auprès de la préfecture (dans le cadre de la DGF), il convient de compléter ladite délibération comme suit :

- La section 01 parcelle 184 d'une superficie de 1.09 ares correspond à 18.2 mètres linéaires ;
- La section 01 parcelle 189 d'une superficie de 1.09 ares correspond à 18.2 mètres linéaires ;
- La section 01 parcelle 190 d'une superficie de 0.03 ares correspond à 0.5 mètres linéaires.

Les autres dispositions figurant dans la délibération du 15 septembre 2022 sont inchangées.

5. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Selon l'article 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2022 s'élèvent à 214 005 € - 41 200 € (Remboursement d'emprunts) = 172 805 €.

Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de **43 201 €** (172 805 € X 25%).

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

- 1 000 € au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles ».
- 12 000 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Afin de pouvoir engager des dépenses d'investissements en l'attente du vote du budget 2023 et régler ces factures, Monsieur le Maire explique la nécessité de prendre cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents :

AUTORISE M. le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme exposé ci-dessus, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget lors de son adoption.

6. AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION AU 1^{ER} JANVIER 2023 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE « PREVOYANCE »

Exposé :

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022. À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code des assurances ;
- Vu** le Code de la mutualité ;
- Vu** le Code de la sécurité sociale ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

- Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu** la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu** la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du **1^{er} janvier 2019** décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
- Vu** l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 20 septembre 2022 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 4 octobre 2022 ;
- Vu** l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 19 octobre 2022 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité des membres présents**,

PREND acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux actuels en vigueur jusqu'au 31/12/2022	Proposition contractuelle 2023 Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)
Incapacité	95 %	0,64 %	0,70 %
Invalidité	95 %	0,34 %	0,37 %
Perte de retraite	95 %	0,49 %	0,54 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,33 %

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

7. TARIF REGIE DE RECETTES

- Vu** la délibération du 14 décembre 2004 instituant une régie de recette de photocopies ;
- Vu** la délibération du 28 janvier 2009 élargissant la nature des produits à encaisser sous forme de diverses menues recettes d'un montant inférieur à 200.00€ TTC ;
- Vu** la délibération du 03 octobre 2012 instituant l'encaissement des ventes de livres de Schweighouse-Thann dans cette régie ;
- Vu** la délibération du 08 décembre 2021 décidant de maintenir et d'appliquer les tarifs proposés à compter du 01.01.2022 ;

Vu la convention de mise à disposition des gobelets réutilisables et consignés pour les associations du village ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents,

DECIDE de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2023 :

- Photocopie noir et blanc 0.15€ l'unité
- Photocopie couleur 0.20€ l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann 32.00€ l'unité

DECIDE d'intégrer l'encaissement de la consigne d'un montant de 1.00 € des gobelets réutilisables non restitués ou endommagés dans la régie de recettes.

8. ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES CENTRALES VILLAGEOISES THUR DOLLER

M. le Maire expose que le 17 octobre 2022, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'Association pour les Centrales Villageoises Thur et Doller, dont la mission est de mener toutes les démarches nécessaires à la création d'une société de production et de revente d'énergies renouvelables.

C'est une association à but non lucratif de droit local inscrite au registre des associations au greffe du Tribunal d'instance de Thann.

Le montant de la cotisation décidé lors de l'assemblée générale constitutive s'élève à 15 € pour l'exercice 2022-2023.

Chaque collectivité adhérente dispose d'une voix à l'assemblée générale.

M. le Maire invite le Conseil Municipal :

À ADHÉRER à l'Association pour les Centrales Villageoises Thur Doller,

À DÉSIGNER M. le Maire **Bruno LEHMANN** pour représenter la Commune en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que **M. l'Adjoint Michel SCHMITT** en tant que suppléant,

À AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

À INSCRIRE la cotisation correspondante dans son budget primitif.
Toute participation financière ultérieure pour faire face à des dépenses afférentes à l'avancement des projets de l'Association fera l'objet de nouvelles délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, approuve l'adhésion à l'association.

9. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A L'INTERCOMMUNALITÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour car le Sénat a obtenu l'annulation du transfert obligatoire d'une partie du produit des taxes d'aménagement perçues par les communes aux EPCI.

10. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

10.1– Rapports de réunions et évènements

- le 22.10.2022 : Conseil Communautaire de la CCTC (Communauté de Communes Thann-Cernay) au pôle ENR à Cernay.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Infrastructures – Eau – Assainissement – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 24.10.2022 : Bureau CCTC

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Culture – Economie – Environnement – Déchets – Transports – Infrastructures – Assainissement – Eau – Tourisme – Calendrier – Culture – Spectacle – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 26.10.2022 : Animation autour du thème « Une qualité de l'air et des espaces naturels préservés » organisée par le Pays Thur Doller et son Conseil de Développement, en partenariat avec la Commune.

L'objectif de cette soirée est de sensibiliser à la qualité de l'air et la formation de particules fines lors de la combustion de bois, puis d'enseigner une technique d'allumage du feu réduisant la formation de polluants.

- le 27.10.2022 : Réunion du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Burnhaupt. Mmes les Conseillères Claudia ROELLINGER et Fabienne FUCHS y ont assisté.

Ordre du jour : – Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 février 2022 – Mise à disposition du Secrétaire Général de la commune auprès du Syndicat de la maison forestière – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 – Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes : adoption des règles de publication – Divers.

Le chauffage au fuel de la maison sera conservé. L'escalier d'accès avait été refait au printemps mais il présente déjà des fissures.

- le 03.11.2022 : Réception pour la remise des prix du concours des Maisons Fleuries 2022.

- le 07.11.2022 : Bureau CCTC.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Culture – Environnement – Déchets –

Transports – Infrastructures – Assainissement – Eau – Calendrier – Culture – Spectacle – Divers.

Un pôle de santé va s'installer dans la zone d'activités d'Aspach-Michelbach.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 08.11.2022 :

- Rendez-vous entre M. le Maire et le comité de l'association de pêche de Schweighouse (APS) composé de MM. Bernard SPITTLER (Président), Fabrice GRAU (Secrétaire) et Marc GISSINGER (membre) concernant l'élaboration du nouveau règlement pour le prêt des locaux des pêcheurs.
- Réunion de lancement sur l'étude des pistes cyclables entre Aspach-Michelbach et Vieux-Thann et la liaison entre Roderen et Leimbach. M. le Maire y a assisté.
La piste cyclable entre Aspach-Michelbach et Cernay est en cours de réalisation. Le Conseil Municipal souhaite que le sujet de la liaison entre Schweighouse et le collège de Burnhaupt-le-Haut (déjà classé prioritaire) soit relancé auprès des Communautés de Communes concernées.

- le 10.11.2022 : Bureau SIAEP.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – PV de la dernière réunion – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Travaux divers – Fuites – Budget – Maîtrise d'œuvre – Agence de l'eau – IMP St André – Dossier CCTC – Convention de participation risque « Santé » – Divers (Analyse de l'eau).

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance (en mairie).

- le 11.11.2022 : Cérémonie Commémorative de l'Armistice.

- le 14.11.2022 : Réunion sur « La gestion différenciée des espaces verts » en présence de M. le Maire, Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes et MM. les membres de la commission « Cadre de vie », du comité de l'association des Bouilleurs de Cru et des Décofolies.

- le 16.11.2022 : Bureau SMTC (Syndicat Mixte de Thann Cernay).

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – **Statistiques financières et techniques – Préparation du Conseil Syndical du 30 novembre** (– Convention de participation à la protection sociale complémentaire risque « Prévoyance » – Création d'un emploi permanent de gestionnaire comptable et ressources humaines – Convention CCTC – Contribution par collectivité : proposition 2023 – Conventions relatives à la prise en charge des déchets – Règlement de la déchèterie de Willer-sur-Thur – Divers) – **Points d'information** (– Travaux de la déchèterie de Willer-sur-Thur – Travaux du siège – Etat du personnel : recrutement d'un ambassadeur du tri – Projet de calendrier du tri).

- le 21.11.2022 : Réunion du Syndicat Mixte de la Doller.

M. le Conseiller Dominique LAGEL y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion – Assurance – Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Point sur les études et travaux en cours – Point sur la gestion des barrages – Acquisitions foncières – Règlement budgétaire et financier – Informations sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) aux délégués – Divers (PGRI).

Assurance : L'assurance Groupama a signifié au Syndicat Mixte qu'elle met fin au 31 décembre 2022 au contrat VILLASSUR2. En effet, compte tenu de l'exercice de la compétence GEMAPI, Groupama considère que les conditions d'assurabilité du risque ne sont plus remplies.

Débat d'orientations budgétaires 2023 : Il est rappelé que le budget d'un syndicat est soumis à un débat d'orientations budgétaires lors de la séance précédant le vote du budget. Lors de la séance, il a été proposé d'augmenter les cotisations des membres et les participations de 6 %.

Règlement budgétaire et financier : Le Syndicat Mixte de la Doller a opté pour l'expérimentation de la comptabilité M57 en 2022. Dans ce cadre, un projet de règlement budgétaire et financier a été élaboré pour lister et définir les procédures budgétaires et financières du syndicat.

Informations sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) aux délégués : Dans le cadre de la réglementation européenne RGDP, une information a été faite sur l'utilisation des données personnelles, leur durée de conservation et les moyens mis en place pour assurer la confidentialité et la sécurité des données.

Informations sur le recours contentieux en cours concernant le PGRI.

Les communes sont invitées à faire part de leurs besoins en travaux.

- le 23.11.2022 : Réunion de préparation à la soirée du St Nicolas qui aura lieu le vendredi 02 décembre lors du marché.

La Commune offrira à chaque enfant un Manala, une clémentine, un chocolat chaud et des bonbons.

- le 24.11.2022 :

- Réunion concernant le programme de diagnostic du collecteur intercommunal organisée par le SMABVD.

- Comité directeur du SIAEP.

M. le Maire, M. le Conseiller Sébastien KRUGLER et Mme la Conseillère Fabienne FUCHS y ont assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022 – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Etat des fuites 2022 – Travaux 2022 et servitude – Marché de branchements, entretien et extension du réseau d'eau potable – Prévision travaux 2023 – Maillage Lauw, Masevaux-Niederbruck – Convention Enedis – Budget – Agence de l'eau – IMP St André – Dossier CCTC – Suivi des compteurs – Admission en non-valeur – Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes – Convention de participation risque « Santé » – Analyse eau et qualité – Divers.

Le problème du taux de chlorite trop élevé est maintenant résolu.

- le 26.11.2022 :

- Conférence des Maires du Pays Thur Doller au Pôle ENR.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil – Introduction et présentation du portrait du territoire – Echanges en atelier autour des axes de travail du PETR – Mot de clôture.

- Collecte de la Banque Alimentaire au Dorfhisla. 110.5 kg de denrées ont été collectées. Une baisse de quantité de dons, par rapport aux années précédentes, a été constatée (190 kg en 2021).

- Plantation des arbres au Verger des écoles organisée par l'Association des Bouilleurs de Cru et la Commune. Un moment convivial pour 11 enfants.

- le 28.11.2022 : Bureau CCTC.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Culture – Economie – Equipements sportifs et de loisirs – Infrastructures – Assainissement – Eau – Petite enfance – Tourisme – Calendrier – Culture – Spectacle – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 29.11.2022 :

- Réunion de sensibilisation au "Choix d'un fleurissement sobre en eau".
Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.
- Rendez-vous en mairie entre M. le Maire, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mme Claudia ROELLINGER (présidente de l'AGS), M. François-Xavier SESTER (président de l'Amicale des Joyeux Retraités) et Mme Nicole HAGER (vice-présidente de l'Amicale des Joyeux Retraités) concernant l'occupation de la petite salle de la salle des fêtes par l'Amicale des Joyeux Retraités.
Une convention de mise à disposition de la petite salle à titre gracieux sera rédigée et signée par les différentes parties.

- le 30.11.2022 :

- Rendez-vous en mairie entre M. le Maire, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN et Mme Liliane MEYER (locataire au 6 rue de Reiningue) concernant la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de la maison susmentionnée.
- Conseil Syndical SMTC.
Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.
Ordre du jour : – **Administration générale** (– Protection sociale complémentaire risque « Prévoyance » – Création d'un emploi permanent de gestionnaire comptable et ressources humaines – Création d'un emploi non permanent de gestionnaire comptable et ressources humaines au titre d'un accroissement temporaire d'activité) – **Finances** (– Fixation de la contribution des collectivités) – **Conventions** – **Déchèteries** – **Divers** (– Etat du personnel – Calendrier du tri).

10.2– Rapports de commissions

- le 20.10.2022 : **Commission « Relations Publiques ».**

Ordre du jour : – Elaboration du calendrier communal en présence des présidents d'association.

- le 25.10.2022 : **Commission « Transition Energétique ».**

Ordre du jour : – Point sur les subventions – Analyse de l'étude de prédimensionnement rédigée par BET West – Localisation potentielle de la chaufferie – Divers.

- le 14.11.2022 : **Commission « Travaux ».**

Urbanisme : – Instruction d'un CU et de 3 DP.

Travaux : – **Maison communale** : Un diagnostic électrique a été réalisé par l'entreprise Dekra pour un montant de 100 € – **Eglise** : Présentation de deux devis pour le remplacement ou la réparation de la porte de la sacristie. Les devis seront transférés au Conseil de Fabrique – **Presbytère** : Suite à un problème sur la chaudière, la société TTC suggère de remplacer la pompe de circulation. Le devis s'élève à 298.80 € TTC.

Divers : – **Travaux Enedis** : La société Enedis programme des travaux sur la réfection de la ligne 20 000 Volts entre Schweighouse et Reiningue. Ces travaux sont prévus en avril / mai 2023. Une dizaine de poteaux seront à remplacer.

- le 16.11.2022 : **Commission « Relations Publiques ».**

Ordre du jour : – Mise en page du nouveau site internet.

- le 23.11.2022 : **Commission Communale Consultative de la Chasse « 4C ».**

Ordre du jour : – Bilan de la saison de chasse – Dégâts gibier et nuisibles – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance (en mairie).

Dégâts gibier et nuisibles : Le montant des dégâts, provoqué par les sangliers, pour la commune de Schweighouse s'élève à 7600 € en 2022 sur 572 ares (maïs, prairies et céréales). Ces chiffres sont en forte augmentation par rapport à l'année 2021 (environ 4000 €).

Corvidés : Les corbeaux sont de plus en plus nombreux et endommagent les cultures.

Les agriculteurs demandent aux chasseurs d'éliminer plus régulièrement et massivement, les corvidés qui détruisent leurs cultures. Ils rappellent que le cahier des charges, établi lors de l'attribution des baux de chasse, stipule l'obligation du chasseur de réguler les espèces susceptibles d'occasionner les dégâts.

Vandalisme : Des dégradations sont constatées par les chasseurs.

La Doller : Malgré les panneaux interdisant l'accès aux automobilistes, plusieurs incivilités ont été relevées cet été.

La pose d'une barrière en bois amovible de 5 à 6 mètres, pourrait être envisagée afin d'empêcher l'accès aux véhicules au niveau du Paradisvogel - Burnhaupt-le-Bas.

11. DIVERS

- M. le Maire fait lecture du courrier de M. Michel THIERS, Maire honoraire de Brignais.

- Remerciements de Mme Béatrice SIG pour le témoignage de sympathie de la Commune lors de son 80^{ème} anniversaire.

- M. le Maire présente le rapport annuel d'activité 2021 du Pays Thur Doller. Il est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

- M. le Maire présente le rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté de Communes Thann-Cernay. Il est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

- M. le Maire présente le rapport annuel d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'eau de Mulhouse. Il est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

- M. l'Adjoint Michel SCHMITT informe :

- que des réunions de préparation seront programmées pour organiser le repas des aînés et les vœux du Maire.
- que les personnes ayant accompagnées les enfants aux sorties de Noël les années précédentes, seraient prioritaires cette année.

- Mme la Conseillère Fabienne FUCHS demande des précisions concernant les travaux de réfection de l'ouvrage d'art (pont) qui traverse le Baerenbach direction Reiningue (RD20).

M. le Maire explique que des fissures ont été constatées et que l'intervention a été programmée très rapidement au vu des dégâts. L'information a été diffusée sur l'application Panneau Pocket.

- M. le Conseiller Emmanuel HIRTH déplore l'état de la voirie d'accès à la déchetterie, rue des Genêts, à Aspach-Michelbach.

- M. le Conseiller Sébastien KRUGLER informe que l'éclairage public le long du mur du cimetière et devant le parking de l'école ne fonctionne plus.

Plusieurs mails ont été envoyés à la CCTC pour signaler le problème. M. le Maire contactera M. HORNY, responsable du service électrique à la CCTC.

- Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER souhaiterait que la commune investisse dans des grilles d'affichage.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

La secrétaire de séance,
Mme Régine GRIENEISEN

Le Maire,
Bruno LEHMANN